

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mars à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Albert GAVEN, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Cédric BOULOC, Jean-Marie BANCAREL, Henri LACOMBE, Georges CLUZEL, Patricia MIQUEL, David TREMOLET, Arnaud VIALA, Mathieu BOUTONNET.

Absents : /

Excusés : Christine GAVALDA, Thierry RIVIERE, Sylvie BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 15 février 2019.

ORDRE DU JOUR

Vote des taux 2019

Proposition de maintenir les mêmes taux que l'année dernière, à savoir :

Taxe d'habitation	8.50%
Foncier bâti	14.18%
Foncier non bâti	95.72%

La revalorisation des bases fiscales permet d'augmenter les produits attendus d'environ 6600€ sans modifier les taux.

Vote des budgets primitifs 2019

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2019 au Conseil Municipal,

- **Budget principal**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	828 047.74	828 047.74
Section d'investissement	457 669.04	457 669.04
TOTAL	1 285 716.78	1 285 716.78

Les dépenses de fonctionnement se portent à 824 498.70€, elles sont globalement stables par rapport à l'année dernière. On note cependant une légère augmentation des dépenses de personnels qui résulte du recours au remplacement pour 2 agents (remboursé par ailleurs au compte 6419 en recette de fonctionnement) ainsi que le passage à temps plein d'un agent technique.

Les recettes de fonctionnement sont prévues au plus juste, on note une revalorisation des bases fiscales qui permet d'augmenter les produits attendus sans modifier les taux (compte 73111).

Le virement à la section d'investissement est de l'ordre de 41 383.22€ et ne permet pas de couvrir le capital des emprunt (compte 1641 pour 95 643.77€).

Ce montant s'explique par l'absence d'excédent reporté de fonctionnement de l'année N-1.

La section d'investissement s'équilibre à 446 302.08€. Les principales opérations sont la fin de programmes tel que l'église, la rénovation de la gendarmerie et l'éclairage public. De nouveaux programmes sont inscrits tels que les travaux à l'église de Saint Amans, les abords du monument aux morts et la rénovation du bâtiment de la mairie.

- **Budget Lotissement le Bosquet**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	124 596.43	124 596.43
Section d'investissement	124 593.43	124 593.43
TOTAL	249 189.86	249 189.86

- **Budget Atelier Relais**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	24 825.26	24 825.26
Section d'investissement	52 619.31	52 619.31
TOTAL	77 444.57	77 444.57

- **Budget Assainissement**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	39 539.55	39 539.55
Section d'investissement	25 239.44	25 239.44
TOTAL	64 778.99	64 778.99

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les budgets primitifs pour l'année 2019

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Subventions aux associations

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

	2017	2018	2019
Amicale des sapeurs-pompiers de Millau	46.00 €	46.00 €	46.00 €
Association des parents d'élèves	800.00 €	3 050.00 €	800.00 €
<i>Pour le fonctionnement de l'association</i>	- €	800.00 €	800.00 €
<i>pour le voyage</i>	- €	2 250.00 €	- €
Société de chasse de Vezins	76.00 €	76.00 €	76.00 €
Société de chasse du Roucous	76.00 €	76.00 €	76.00 €
Société de pêche de Pont de Salars	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Prévention Routière	16.00 €	16.00 €	16.00 €
Entente sportive Vezins/Séguir UHL	1 442.00 €	1 442.00 €	1 442.00 €
Familles Rurales	16 200.00 €	36 966.20 €	17 800.36 €
<i>Accueil périscolaire</i>	7 500.00 €	8 148.40 €	8 010.01 €
<i>Centre de loisirs été</i>	3 700.00 €	5 106.74 €	} 16 974.35 €
<i>Centre de loisirs mercredis</i>		19 211.06 €	
<i>mercredis 2017 non pris en charge CEJ</i>	5 000.00 €	4 500.00 €	- €
<i>achat jeux pour l'école</i>	- €	- €	500.00 €
<i>trop versé en 2018</i>			- 7 684.00 €
Téléthon	152.00 €	152.00 €	152.00 €
Vezins country	100.00 €	100.00 €	100.00 €
Club des Bruyères	500.00 €	500.00 €	500.00 €
Cercle généalogique de l'Aveyron	50.00 €	50.00 €	5 050.00 €
Rased de Millau	55.00 €	55.00 €	55.00 €
FNACA	200.00 €	200.00 €	200.00 €
Comité des fêtes	2 400.00 €	2 400.00 €	2 400.00 €
ADMR	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
MJC Salles Curan	133.00 €	31.00 €	- €
Le livre perché	100.00 €	150.00 €	150.00 €
Multi rando	360.00 €	360.00 €	360.00 €
Basket	144.00 €	- €	- €
Cant on en parle	1 440.00 €	1 440.00 €	1 440.00 €
Le Souvenir Français	50.00 €	50.00 €	50.00 €
TOTAL	26 990.00 €	49 810.20 €	33 363.36 €

Opposition au transfert à la CCLP de la compétence eau et assainissement.

La loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux Communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

Mais possibilité de s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées (loi du 3 août 2018).

Une étude a été conduite au périmètre du Syndicat Mixte du Bassins versant du Vaur (SMBVV). L'étude a mis en exergue la disparité de fonctionnement, de niveau de service et de respect des exigences réglementaires et financières sur le territoire de la CCLP

Les projections budgétaires ont permis de définir un tarif cible d'équilibre pour le service de l'eau et l'assainissement au périmètre de l'intercommunalité : pour l'assainissement collectif, part fixe annuelle à 90 €, part proportionnelle 1,5 €/m³, redevance Agence de l'eau 0,245 €/m³ soit une facture annuelle (pour 120 m³) de 299,40 € TTC

Pour mémoire, la facture moyenne sur Vezins est de 164€ (pour 120m³)

Au vu de ces éléments, les communes s'engagent à réaliser une mise à niveau de leurs tarifs vers le tarif cible afin d'éviter à l'usager une hausse brutale des tarifs et d'atteindre un équilibre budgétaire de ce service.

Une discussion s'engage sur ce sujet et il en ressort que ce transfert de compétence à la CCLP n'est pas cohérent. Pour l'ensemble des élus il faudrait que ces compétences soient exercées par une structure qui gère le traitement global du cycle de l'eau type syndicat mixte des eaux du Lézou Ségala. A suivre...

Modification du lotissement Le Bosquet et vente de lots

Monsieur le maire informe le conseil municipal des demandes de M et Mme Pic Michel et de M. et Mme Pochodan par lesquelles ils souhaitent acquérir une partie chacun du lot 110 du lotissement du Bosquet. Pour ce faire il faut modifier le lotissement.

Le Conseil Municipal Autorise la modification du lotissement qui vise à créer les lots 111 et 112 en remplacement du lot 110 et Décide de vendre à Monsieur et Madame Pic Michel le lot n°111 (142 m²) pour un montant de 28 € le m² et à Monsieur et Madame Pochodan le lot n°112 (381 m²) pour un montant de 28 € le m².

Adhésion à la convention entre le Syndicat Mixte du Lézou et les communes du Lézou pour l'intervention d'ADOC 12

Monsieur le maire présente l'association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron (ADOC 12) aux membres du conseil municipal.

Il précise qu'elle propose des interventions dans le cadre scolaire et que l'école de la commune a manifesté auprès d'ADOC 12 son intérêt pour cette action.

Monsieur le maire fait part de la proposition du Syndicat Mixte du Lézou de coordonner les interventions sur les communes du Lézou, afin de faciliter les démarches administratives de chaque commune et de bénéficier de tarifs avantageux. Pour ce faire, le SM du Lézou a délibéré la conclusion d'une convention avec l'association ADOC 12, regroupant les interventions sur les différentes communes. Il propose la conclusion d'une convention de groupement de commande avec les communes intéressées. Le tarif indicatif est de 225€ par an et par classe.

Cette convention est d'une durée de trois ans renouvelables.

**Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la création d'un plan d'eau avec la
Communauté de Commune Lévézou Pareloup**

Une convention de mandat a été signée le 30 septembre 2016 par la mairie et la CCLP, cette convention doit faire l'objet d'un avenant pour modifier l'enveloppe prévisionnelle dédiée à la phase d'étude de l'opération à savoir : Montant prévisionnel des études ingénierie et maîtrise d'œuvre : 192 445.90€ HT.

Les deux bureaux d'études ainsi qu'Aveyron ingénierie travaille en parallèle afin de pouvoir déposer le dossier d'autorisation unique auprès de l'Etat le plus rapidement possible.

Plusieurs réunions avec les services de l'Etat ont permis de mettre en avant les caractéristiques suivantes du barrage (attention : données non définitives) :

- Hauteur du barrage : 14.00m
- Longueur de la crête du barrage : 135 m
- Largeur de crête : 7 m
- Largeur pied de digue : environ 80m
- Volume de remblai pour le barrage = 74 000 m³ à extraire du site (valeur à confirmer après modélisation)
- Surface du plan d'eau : 4.4 ha
- Volume du plan d'eau : 170 000 m³ (valeur à confirmer après modélisation)
- Ouvrage classe C

Après un rappel de la procédure (dépôt du dossier unique, enquête publique et arrêté préfectoral d'autorisation ou de refus soit minimum 11 mois), Arnaud Viala explique que ce dossier est très technique et demande beaucoup d'investissement, de temps et de travail, il souhaite faire un tour de table afin que chacun s'exprime sur ce projet.

Il en ressort :

- que ce projet est un point d'attrait supplémentaire pour le village,
- que si il n'est pas fait aujourd'hui, ce projet ne se fera pas,
- que tout le travail d'études qui a été fait ne doit pas être annulé,
- mais que les échéances de fin de mandat et de la procédure sont complexe à mettre en œuvre.
- la question de l'impact budgétaire sur le budget de la commune se pose aussi.

Pour conclure l'ensemble des études et de la procédure doit être fait puis la prochaine équipe municipale décidera de l'avenir du projet avec tous les éléments en main en sachant que l'engagement dans ce projet va de pair avec la recherche de financements.

Demande de subventions à l'Etat et au département pour les travaux à l'église de Saint amans.

Projet de rénovation de l'église de Saint Amans notamment la toiture et un mur du cimetière. Ces travaux sont urgents et sont préconisé par les services des Bâtiments de France pour l'année 2019.

Plan de financement :

Etat Subvention 40%	9000.00€
Conseil départemental Subvention 20%	4500.00€
Autofinancement de la commune	9000.00€
TOTAL Hors Taxes	22 500.00€

Avenant à la convention d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le maire rappelle qu'une convention d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative a été signé avec Aveyron ingénierie en avril 2018. Cette convention énonce les conditions dans lesquelles Aveyron ingénierie peut apporter une assistance, pour les types d'actes suivants dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égale à 5 000 €/acte.

Monsieur le maire informe qu'un avenant doit être pris concernant un changement dans la procédure des échanges avec les services fonciers.

Point sur la cantine

Monsieur le maire explique que suite à des problèmes de comportements de certains enfants envers les adultes et envers leurs camarades, des sanctions ont été prises et des nouvelles règles de fonctionnement ont été instaurées :

- réaffirmation des règles de vie : politesse, respect, courtoisie...
- mise en place de référent au sein des élèves durant les déplacements école/cantine.
- réorganisation de la salle de restauration et attribution de places fixes à chacun.
- mise en place d'un cahier afin de consigner tout écart de comportement. Au bout de 3 avertissements, les parents de l'enfant concerné seront immédiatement informés et des sanctions seront prises.

Tous ces nouvelles dispositions ont été présentées et expliquées aux enfants en classe en présence des enseignantes, des personnels de la cantine et des élus référents.

Un courrier va également être envoyé aux familles afin d'expliquer et d'informer sur cette nouvelle organisation.

Questions diverses

- **Election européenne le dimanche 26 mai 2019.**

Les électeurs ont jusqu'au 31 mars pour s'inscrire sur les listes électorales. Les cartes électorales seront envoyées à chaque électeur dans le courant du mois d'avril.

- **Permanence « amélioration de l'habitat » dans le cadre du Programme d'Intérêt Général**

Dans le cadre de sa compétence « politique du logement et cadre de vie », la Communauté de communes a confié au cabinet Oc'Teha les permanences mensuelles destinées à informer la population sur les aides techniques et financières pour l'amélioration de l'habitat. Elles se tiendront alternativement à Vezins (Communauté de communes) et Salles-Curan (mairie) chaque 3^{ème} jeudi du mois, de 11h à 12h. Elles sont gratuites pour le public et sans rendez-vous. La 1^{ère} permanence qui s'est tenue à Vezins ce 21 mars a permis d'accueillir 5 personnes. La prochaine aura lieu le jeudi 18 avril à Salles-Curan. Les élus sont invités à relayer largement cette initiative.

- **La Commission animation** s'est réuni le jeudi 28 février pour statuer sur un renouvellement de partenariat avec la maison du peuple pour la saison à venir.

Au regard des propositions de spectacles faites, le partenariat pour les échappées du Théâtre ne sera pas reconduit pour l'année 2019. A voir les propositions pour la saison culturelle suivante.

- **Voirie** : Daniel Jalbert informe que la commission voirie de la CCLP ne s'est pas encore réuni pour définir les travaux pour l'année à venir.

- **Deux appartements** au-dessus de la mairie ont été loués, il reste un appartement T4 au plateau de santé entièrement repeint à louer.

- **Syndicat Mixte du Levezou Ségala** : Jean-Marie Bancarel informe que les travaux de raccordement du secteur de la Granouillère sont inscrits au budget du syndicat.

- **Ecole numérique** : l'école Jean Monteillet a été retenu pour le projet école numérique, l'Etat va donc participer dans la même proportion que la commune pour l'achat de matériel informatique pour Les élèves.

- **Naissance** : Marine Puel a donné naissance à Gabin PUEL le 19 février, félicitations aux heureux parents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

SIGNATURES

Arnaud VIALA	Daniel AYRINHAC
Daniel JALBERT	Cédric BOULOC
Christine GAVALDA	Patricia MIQUEL
Chantal CHASSAN	David TREMOLET
Thierry RIVIERE	Georges CLUZEL
Jean-Marie BANCAREL	Albert GAVEN
Henri LACOMBE	Sylvie BOUTONNET
Mathieu BOUTONNET	